DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER COMMUNE DE LUMBRES

RESTRICTION DE CIRCULATION

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2212-1 et L 2213-1, Vu les travaux Rue Anatole France pour le compte du SIDEALF par l'entreprise DUCROCQ TP de Nielles les Blequin

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1er: Le stationnement sera interdit Rue Anatole France du n° 16 jusqu'à l'entrée du parking de l'ancien leclerc du Mercredi 21 mai à 08 heures au vendredi 23 mai 2025 à 18 heures.

<u>Article 2</u>: Pendant cette restriction, la circulation se fera sur chaussée rétrécie avec alternat par feux tricolores La vitesse sera limitée à 30 km/heure au droit du chantier.

Article 3 : La pose de la signalisation réglementaire sera assurée par l'entreprise DUCROCQ TP

Article 4: Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

Article 5:

- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Monsieur le Directeur de l'entreprise DUCROCQ

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à LUMBRES, le 19 mai 2025

Le Maire,
Joëlle DELRUE.



